



DANS SA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019 LA MUNICIPALITE

A pris note

- Du résultat du radar sympathique installé du 04 au 18 novembre 2019 à la Rte du Lac au droit du 60 km/h : le V85 est à 55 km/h et la vitesse maximale relevée à 104 km/h ; le taux d'excès de vitesse est de 3.48% ;
- Du résultat du contrôle radar effectué par la Police Cantonale en date du 02 octobre 2019 à la Rte de Lonay : 800 véhicules ont été contrôlés dont 39 dénoncés. Le taux d'infraction pour Denges est de 4.88% ; le taux d'infractions du canton pour la période en cours est de 3.48%.

La municipalité